

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le dix-neuf septembre deux mille quinze à dix heures dix, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale ordinaire.

Président de séance Marie-Christine JUILLET-DORDET, présidente;
Secrétaire de séance Tiphaine CARRÉ, secrétaire

Le Président déclare la séance ouverte.

Avant de commencer, la présidente demande une minute de silence en mémoire de Madame DUPONT Christiane, la femme de notre ancien trésorier, décédée au mois de mai.

Le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- **Rapport moral et sportif de la saison 2014/2015**
- **Rapport financier**
- **Licences**
- **Stand 25/50 Mètres**
- **Réélection du bureau**
- **Vide-Greniers**

- Rapport moral et sportif de la saison 2014/2015 :

Point licences :

75 licenciés (6 Dames et 69 Hommes) contre 66 lors de la saison 2013/2014.

Cette année nous avons remarqué une baisse chez les jeunes. Seulement 5 (1 fille et 4 garçons), l'effectif de l'école de tir a été divisé par deux par rapport à l'an passé. Cette diminution est très certainement due aux nouveaux rythmes scolaires.

Parmi ces licenciés, 21 nouveaux, et 4 réactivations de licences.

Point diplômes :

Arbitrage :

Jean-François Viandier, responsable départemental d'arbitrage, arbitre national cible I.S.S.F. et arbitre régional Armes Anciennes M.L.A.I.C ;

Fabien Blanchard, arbitre départemental depuis la saison passée.

Encadrement :

Béatrice Maisons, initiatrice cible depuis 1991 ;

Jean-François Viandier et Fabien Blanchard ont reçu leur diplôme d'animateur cible la saison dernière.

Les jeunes étaient encadrés par plusieurs bénévoles. Marcel Dupont, Yoann Riboulot et Tiphaine Carré ont apporté une aide précieuse à Béatrice.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Point Championnats de France :

CDF Indoor : Agen (47) du 2 au 7 février 2015.

Deux qualifiés : Amaury Mesnil (JG) à la carabine 10M 73 ème /79 participants France; Fabien Blanchard (JG) au pistolet 10M 78ème/ 82 participants France.

CDF Armes Anciennes : Vitrolles (13) du 10 au 14 juin 2015.

Deux participants :

- Dominique Chiocarello dans plusieurs disciplines : 1- Lamarmora Réplique : 33ème sur 71 participants France; 2- Hizadai Réplique 29ème sur 30 participants France ; 3- Pensylvannia Réplique 20ème sur 51 participants France.
- Frédéric Lambel : Lamarmora Réplique : 65ème sur 71 participants France.

CDF Tir aux Armes Réglementaires : Uzès (30) 25 au 28 juin 2015.

Deux participants :

- Dominique Chiocarello dans plusieurs disciplines : 1- Fusils à répétition : 135ème sur 149 participants France ; 2- Fusils modifiés : 87ème sur 101 participants France ; 3- Carabine 22LR. : 48ème sur 203 participants France ; 4- Tirs commémoratifs FSA gros calibre 70ème sur 73 participants France.
- Frédéric Lambel : 1- Fusils à répétition : 145ème sur 149 participants France ; 2- FSA Gros calibre : 57ème sur 74 participants France ; 3- Tirs commémoratifs à 100M : 12ème sur 20 participants France.

CDF École De Tir : Chambéry (73) 2 au 5 juillet 2015.

Un qualifié : Tom Brard (MG) au pistolet 10M 54 ème sur 110 participants France.

CDF 50 Mètres : Moulins (03) 11 au 16 juillet 2015.

Six qualifiés, deux jeunes et 4 adultes.

- Amaury Mesnil (JG) dans deux disciplines : 1- 60 balles couché : 40ème sur 51 avec 586,5 ; 3X40 : 52ème sur 54 avec 1056.
- Tom Brard (MG), 60 balles couché : 15ème de France sur 30 participants avec 569,9.
- Jean-François Viandier (S2), 60 balles couché : 53ème sur 54 tireurs avec 581,3.
- Pierre Desclos (S3), 60 balles couché : 39 ème sur 54 avec 585,1.
- Béatrice Maisons (D2), 60 balles couché : 35ème sur 53 Dames 2 avec 576,1.
- Martine Thomassaint (D2), 60 balles couché : 33 ème de France sur 53 participantes, avec 577.

CDF 300 Mètres : St Jean de Marsacq (40) 17 au 20 septembre 2015.

Deux tireurs qualifiés :

- Jean-François Viandier (S2), 60 balles couché : RESULTATS EN COURS
- Frédéric Lambel (S2), 60 balles couché : RESULTATS EN COURS

Cette année a été riche en qualification aux différents championnats de France dans diverses disciplines. Bravo à tous ceux qui nous ont représentés durant ces épreuves, mais également durant les échelons qualificatifs (départementaux et régionaux).

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

Suite à des montants importants de frais de compétitions, les membres du comité directeur ont décidé de fixer des montants maximum : 15€ pour le repas et 50€ pour la nuit d'hôtel. Les remboursements auront lieu selon les fonds en caisse.

Les tireurs compétiteurs seront priés de remplir les feuilles de frais qu'ils leur seront envoyées.

Un tireur qui s'engage à participer à une compétition et qui ne s'y présente pas devra rembourser au club le prix de son engagement. Ces décisions ont été prises lors de la réunion du vendredi 11 septembre.

Représentant de l'AST Tir et délégation au sein de la section :

Marie-Christine JUILLET-DORDET est responsable des inscriptions licences.

Martine THOMASSAINT et Jean-François VIANDIER représenteront la section lors des différentes réunions FFTir et UFOLEP.

Martine THOMASSAINT et Marie-Christine JUILLET-DORDET participeront aux réunions AST. Martine THOMASSAINT, Tiphaine CARRE, Jean-François VIANDIER et Fabien BLANCHARD se chargeront des divers engagements aux différents championnats.

- Rapport financier :

Le compte bancaire est autour de 2400€ lorsque les remboursements de la saison 2014/2015 seront faits.

Il y aura très certainement la possibilité d'acheter des lunettes de tir comme demandé lors d'une réunion de comité directeur.

Des finances viendront de la bourse toutes collections qui sera organisée au mois d'avril.

- Licences :

Le prix des licences n'a pas augmenté au niveau fédéral, il n'augmente donc pas au niveau de notre section. Les jeunes compétiteurs recevront un bandeau lors de leur inscription.

- Stand 25/50 Mètres :

Les problèmes d'horaires et d'accès au stand sont résolus. Il est impératif, que tout le monde respecte les conditions fixées par le propriétaire et les membres du comité directeur. Ce sont les suivantes :

LE LUNDI: Lundi : 8h à 12h - 14h à 18h

LE MARDI : 8h à 12h - 14h à 18h —> **18h à 19h UNIQUEMENT RÉSERVÉ AU 22.LR.(Du 1er Avril au 31 Juillet Inclus)**

LE MERCREDI : 8h à 12h —> **14h à 18h UNIQUEMENT RÉSERVÉ À L'ÉCOLE DE TIR.**

LE JEUDI : 8h à 12h - 14h à 18h —> **18h à 19h UNIQUEMENT RÉSERVÉ AU 22.LR. (Du 1er Avril au 31 Juillet Inclus)**

LE VENDREDI : 8h à 12h - **14h à 18h** —> **Tireurs aux Armes Anciennes et Aux Armes Réglementaires.**

LE SAMEDI : 8h à 12h - **14h -18h** —> **UNIQUEMENT RÉSERVÉ AUX TIREURS C.A.S.**

LE DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS : INTERDICTION FORMELLE DE TIRER (SAUF COMPÉTITION ORGANISÉE PAR L'ASTT). TIRS INTERDIT LES SAMEDIS, DIMANCHES ET LUNDIS DU 1 ER SEPTEMBRE AU 28 FÉVRIER INCLUS.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Réélection du bureau :

Marcel Dupont nous a fait part il y a quelques mois de sa décision d'arrêter la trésorerie.

Le comité directeur, qui s'est réuni le 11 septembre 2015, a voté à l'unanimité le bureau suivant :

Marie-Christine Juillet-Dordet, présidente
Martine Thomassaint, vice-présidente
Jean-François Viandier, 2ème vice-président
Béatrice Maisons, trésorière
Tiphaine Carré, secrétaire générale
Fabien Blanchard, secrétaire-adjoint

Ce bureau est élu à l'unanimité par l'assemblée générale ordinaire et prend effet dès aujourd'hui.

- Vide-Greniers :

Le vide-greniers n'a pas eu un franc succès cette année, le temps n'était pas avec nous. Sur 200 emplacements réservés, 100 étaient occupés le matin et une cinquantaine sont restés jusqu'à la fin. Cette manifestation est de plus en plus connue, des personnes du Calvados et de la région Parisienne étaient présents.

Les bénéfices du vide-greniers sont de 777,24€ (pour mémoire : 3454,09€ l'an passé).

Environ 170€ de remboursements aux personnes qui se sont excusées de ne pas s'être présentées.

- Questions diverses :

Gilles BARDOU —> Samedi 11 juin après midi jusqu'au mardi 21 juin 2016 le C.A.S. réserve le stand pour son concours annuel.

Benoît ROLLAND—> La base militaire de Favières demande s'il est possible d'avoir un créneau horaire pour éviter un certain nombre de kilomètres pour s'entraîner. Cette demande sera évoquée lors d'une prochaine réunion de comité directeur.

Marie-Christine JUILLET-DORDET —> J'ai et je contacterai plusieurs maires des communes environnantes afin de trouver un terrain pour créer un stand de tir. Rappel : il faut que le terrain soit à 1 kilomètre de toutes habitations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 50.

L'assemblée s'est terminée autour d'un verre de l'amitié.

Le Président de séance

(signature)



Le Secrétaire de séance

(signature)

